Parité et inclusion : où en est-on ?

▶ Depuis le mouvement #MeToo, jamais les questions de parités, de diversité et d'inclusion n'ont autant été au centre des débats et des enjeux de la création cinématographique et audiovisuelle. La parole s'est libérée. Des collectifs, mouvements et associations se sont créés. Des chartes inclusives ont été signées. Et des progrès sont peu à peu apparus. À l'occasion de la tenue de la cinquième édition du Festival Pluriel.les, Écran total revient sur les constats qui ont été dressés, les actions qui ont été menées et tout ce qu'il reste encore à accomplir.

★ L'affaire Weinstein a eu l'effet d'un séisme qui a changé le monde à jamais. Depuis l'automne 2017, partout sur la planète, les femmes ont fait savoir qu'elles n'étaient plus disposées à tolérer l'intolérable et qu'elles allaient récupérer la place qui leur revenait de droit. De nombreuses études statistiques ont alors démontré à quel point la société patriarcal avait « *invisibilisé* » la gente féminine dans toutes les industries. Celle du cinéma n'y a pas échappé.

"Les Olympiades" prône la diversité et l'inclusion sans en faire son sujet principal.

Non seulement dans les histoires mise en avant dans les films et les séries, mais aussi dans tous les corps de métier : production, réalisation, écriture, technique, exploitation… Désormais, plus rien ne sera jamais plus comme avant. « *Ce qui a clairement changé, c'est la libération de la parole médiatique,* s'enthousiasme Quentin Delcourt, cofondateur du Festival Pluriel.les. *Dès que les médias ont mis en avant la cause des femmes, même si c'était par opportunisme, cela a permis à la peur de changer de camp. Les initiatives qui étaient auparavant muettes sont maintenant criées partout. Certaines réalisatrices ont su saisir cette opportunité pour raconter leurs histoires. Ce qui a donné de l'espoir aux autres. L'instauration de quotas ne plaît pas à tout le monde mais il faut savoir être opportuniste. Si beaucoup d'efforts ont été fait pour la parité, il reste un travail important à réaliser pour l'égalité des chances que l'on soit blanc, noir ou asiatique. Je constate que si davantage de femmes sont de plus en plus portées sur la réalisation ou la production, la majorité d'entre elles reste blanches* ».

Une nouvelle génération engagée

Si la parité et l'inclusion sont devenues des combats majeurs pour l'industrie, certaines cinéastes en ont fait leur fer de lance bien avant que l'affaire Weinstein n'éclate. C'est notamment le cas de la productrice et réalisatrice Marie-Castille Mention Schaar, membre du jury de la compétition internationale du Festival Pluriel. les : « *ce n'était ni anodin ni évident de produire un film comme* La Première Étoile *de Lucien-Jean Baptiste en 2008. J'ai toujours pensé mes histoires, comme mes équipes et mes castings, pour qu'ils soient le plus inclusifs possible. C'est une responsabilité que nous avons tous de réfléchir au monde qui nous entoure, de donner confiance à tous les talents, quels que soient leurs origines sociales ou ethniques. Devant comme derrière la caméra* ». Révélée par son premier long métrage *Les Chatouilles* qui abordait frontalement la thématique des violences sexuelles sur mineures, la réalisatrice Andréa Bescond, présidente du jury Émergence du Festival Pluriel.les, s'inscrit pleinement dans cette nouvelle génération de cinéastes engagés qui porte un cinéma social et inclusif. Son second long métrage, *Quand tu sera grand,* à nouveau coréalisé avec Éric Métayer et actuellement en postproduction, sera une plongée dans le quotidien d'un EHPAD et l'impact positif que peut avoir le mélange des générations, tout en abordant la condition des soignants et des anciens à l'ère post Covid. « *Ce sera un film doté d'une forte chaleur humaine, qui réfléchi sur notre époque et qui défend concrètement l'inclusion. Nous souhaitions filmer des couleurs et des genres différents mais sans que cela ne soit le sujet du film. Le cinéma doit montrer l'exemple pour amener la société à changer de regard. Nous avons une forte influence pour impacter les consciences. C'est excitant de pouvoir participer à cette ouverture d'esprit et cette prise de conscience autour des violences sexuelles ou conjugales comme l'ont fait des films tels que* Jusqu'à la garde, Un amour impossible *ou* Slalom ». Il est vrai que ce sont avant tout les auteurs qui détiennent la clé pour sensibiliser le public à toutes ces notions par la force et l'émotion de leurs histoires. Récemment, une œuvre inclusive comme *Les Olympiades,* de Jacques Audiard, qui suit les chassés croisés sentimentaux et sexuels de quatre trentenaires dans le quartier multi-ethnique du XIIIème arrondissement parisien, ne vaut-elle pas tous les discours prônant la diversité ?

Un collectif fondateur

Depuis quatre ans, l'industrie a souhaité engager de profondes réflexions afin d'amener davantage d'inclusion, aussi bien dans les histoires racontées sur les écrans que dans les équipes techniques, les institutions et les entreprises. C'est ainsi qu'est né, en février 2018, le collectif 50-50, qui a pour mission de promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes ainsi que la diversité sexuelle, raciale et de genre dans le cinéma et l'audiovisuel. À sa création, l'association rassemblait 300 professionnels, dont Jacques Audiard, Céline Sciamma et Rebecca Zlotowski. Elle en compte désormais plus de 1 500.

Dès ses débuts, le collectif a initié une charte pour la parité et la diversité dans les festivals de cinéma. Tous les signataires se sont engagés à fournir des statistiques genrées, en particulier sur le nombre de films soumis à leur sélection, mais aussi de publier la liste des membres de leurs comités de sélection. Sans oublier de s'engager sur une transformation de leurs instances dirigeantes pour parvenir à une parfaite parité. Thierry Frémaux (Festival de Cannes), Paolo Moretti (Quinzaine des Réalisateurs) et Charles Tesson (Semaine de la Critique) ont été les premiers signataires de la charte en mai 2018. Depuis décembre 2020, ce sont 156 festivals qui se sont engagés dont ceux de Locarno, Berlin, Venise et Annecy.

La Charte pour l'inclusion dans le cinéma et l'audiovisuel a aussi été proposée aux associations et syndicats de directeurs de casting, réalisateurs, agents d'artistes, scénaristes et producteurs. Les signataires se sont engagés à favoriser la diversité de la société française à tous les stades de la production cinématogra-

phique et audiovisuelle.

A aussi été élaborée la Charte pour la parité et la diversité dans les sociétés d'édition-distribution de films et d'exploitation cinématographique qui a incité les entreprises à promouvoir la parité et la diversité au sein de leurs équipes.

De telles initiatives se sont poursuivies jusqu'à encore récemment. Le mercredi 9 mars 2022, la ministre de la Culture, Roselyne Bachelot-Narquin, la ministre chargée de l'Egalité entre les femmes et les hommes, de la diversité et de l'égalité des chances, Elisabeth Moreno, l'association PFDM (Pour les femmes dans les médias) et 47 représentants de médias ont signé la charte *«Parité mode d'emploi »* qui a pour vocation de proposer des idées pragmatiques afin de tendre rapidement vers une plus grande parité femmes-hommes dans les médias.

"Jusqu'à la garde" a levé le voile sur les violences conjugales.

Un état déplorable

À l'occasion de ses quatrièmes Assises pour la parité et la diversité organisées le 6 décembre dernier au Théâtre de la Porte Saint Martin (Paris Xème), le Collectif 50-50 a dévoilé les résultats de son étude « *Cinégalités* » qui dresse un constat sur la société française telle qu'elle est représentée dans le cinéma hexagonal. L'objectif étant de dresser un état des lieux des inégalités des représentations sexuelles et ethniques dans le cinéma à partir d'un corpus de 115 films français sortis en 2019.

Sur les films étudiés, les femmes représentaient 39,8% de l'ensemble des personnages, et 38% des personnages principaux.

L'étude s'intéresse aussi à la représentation des minorités ethniques telles qu'elles sont perçues à l'écran. Sur l'ensemble des personnages, 78% sont blancs, 9% noirs, 9% arabes et seulement 2% asiatiques.

Parmi les personnages dont l'orientation sexuelle est dévoilée, seuls 2% sont homosexuels et 3% bisexuels.

Ces constats alarmants ont permis au collectif d'alerter les acteurs institutionnels sur la nécessité d'agir. Parmi les initiatives les plus significatives, suite aux Assises de 2019, le ministère de la Culture a soutenu la Fesac, le CNC, le CNM et le groupe Audiens pour la mise en place d'une cellule d'écoute à destination des victimes de viol, de harcèlement sexuel, de violences sexistes et sexuelles dans le secteur du spectacle vivant, de l'audiovisuel ou du cinéma.

De son côté, le CNC a publié en mars 2021 une étude sur la place des femmes dans l'industrie cinématographique qui démontre qu'en 2019, 26% de l'ensemble des films agréés avait été réalisés par des femmes, contre 20% en 2010. Un niveau encore trop bas mais néanmoins en progression par rapport à ce qu'était la situation dix ans plus tôt.

Toujours selon le CNC, en 2018, 18,2 % des œuvres de fiction audiovisuelle qui ont été diffusées à la télévision, soit en exclusivité soit en rediffusion, ont été réalisées par des femmes. Une année où les films réalisés par des femmes représentaient alors 8,3 % de l'ensemble des diffusions de films sur les chaînes historiques, soit une part stable sur les dix dernières années (8% en 2009).

De plus de récentes études tendent à démontrer que les femmes produisent davantage des œuvres à plus petit budget que celles des hommes. En 2020, le devis moyen des films d'initiative française réalisés par des femmes était de 2,23M€ contre 3,81M€ pour les hommes.

Des mesures concrètes

Dans ce contexte, afin de lutter contre les discriminations à l'égard des femmes et agir concrètement sur la parité, le CNC a notamment rendu obligatoire les statistiques de genre, notamment vis-à-vis des équipes techniques et de la masse salariale, dans les dossiers d'agrément des films depuis le 1er janvier 2019.

Il a aussi veillé à l'instauration de la parité dans l'ensemble de ses commissions. En 2020, ces dernières étaient composées de 51% de femmes contre 40% en 2013. Le soutien du CNC aux festivals a également été conditionné à la signature par ceux-ci d'un certain nombre d'engagements dans la parité de leurs jurys et de leurs sélections.

Afin de favoriser l'emploi des femmes aux postes clés de la production des films, le CNC attribue depuis le 1er janvier 2019 un bonus de 15% pour les équipes de films qui sont paritaires dans leurs principaux postes d'encadrement. En 2020 et 2021, un tiers des films tournés en ont bénéficié, contre un quart en 2019.

Le CNC a enfin conditionné l'accès à l'ensemble de ses aides par les entreprises qui les demandent, au respect d'obligations précises en matière de prévention du harcèlement sexuel et sexiste. Une mesure qui est appliquée depuis le 1er janvier 2021. Pour cela, sont organisées des sessions de formation à destination des employeurs des secteurs du cinéma, de l'audiovisuel et du jeu vidéo, qui se voient accompagner dans la mise en place d'actions de prévention pour lutter contre les comportements inappropriés. L'inscription, le suivi de la formation et sa validation seront indispensables pour les sociétés qui souhaiteront bénéficier des aides du CNC à compter du 1er juillet 2022. L'objectif est de former 6 000 professionnels d'ici la fin de l'année 2023.

A aussi été initié, au sein des contrats d'assurance des tournages,

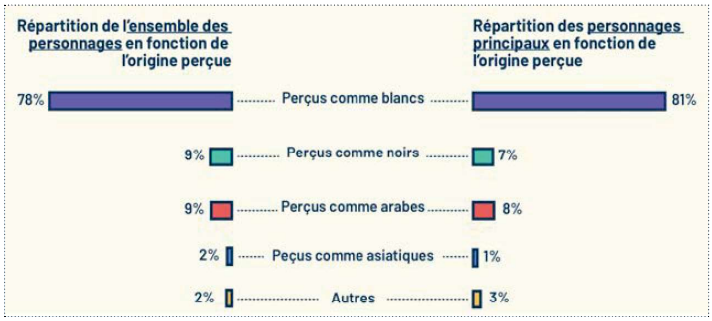

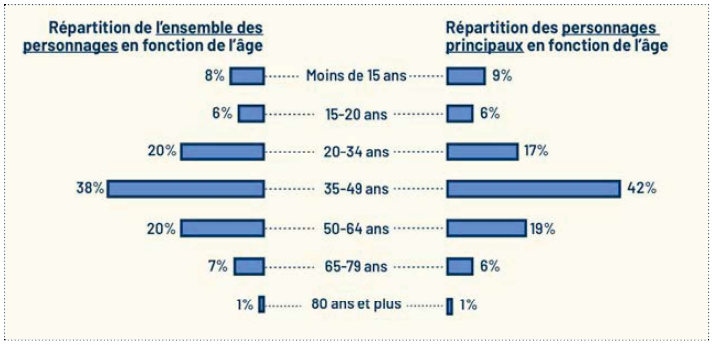

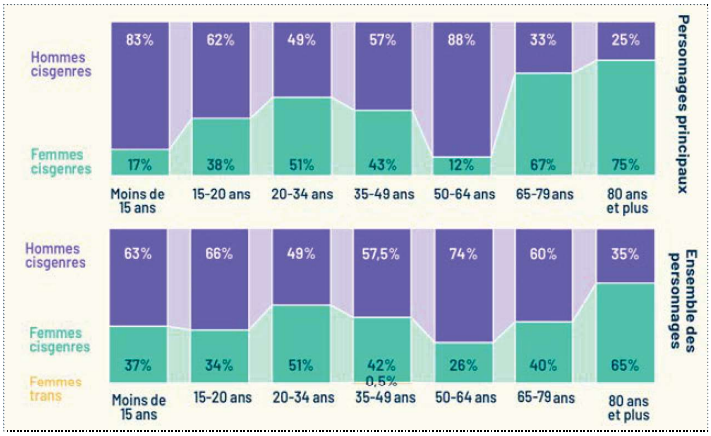

une clause permettant de couvrir le risque de « *fait de harcèlement* ». En effet, les conséquences économiques dues à l'arrêt d'un tournage suite à des révélations de harcèlement sexuel n'étaient pas encore couvertes par les assurances jusqu'à récemment. Cette clause est applicable depuis le 1er juillet 2021. À ce jour, 400 films en ont bénéficié et aucun fait de harcèlement n'a été déclaré dans ce cadre.

Le mardi 8 mars 2022, à l'occasion de la journée internationale du droit des femmes, le CNC a publié deux études du groupe Audiens quant à l'avancement de la parité entre les hommes et les femmes dans la production de films de fiction et les sociétés de production audiovisuelle de fiction.

La première étude, intitulée « *l'Emploi des femmes dans la production de films de fiction* » démontre qu'en 2020, 42% de femmes artistes et techniciennes ont été employées pour la production de films de fiction d'initiative française. Par ailleurs, depuis 2011, la part de femmes techniciennes bénéficiant d'un statut de cadre est en constante évolution, au point d'atteindre en 2020 une part record s'établissant à 40% de l'ensemble des cadres intermittents. Cette étude révèle également que plusieurs professions composées principalement d'hommes voient de plus en plus de femmes intégrer leurs effectifs, à l'instar des métiers de la prise de son, de la prise de vue, des électriciens-éclairagistes, des constructeurs de décors et de la régie.

La seconde étude, intitulée « *l'Emploi des femmes dans les sociétés de production audiovisuelle de fiction* », précise que les femmes représentent la majorité des employés permanents des sociétés de production de fiction audiovisuelle en 2020. Bien que leur part soit moindre dans les effectifs intermittents employés pour la production d'œuvres, elle connaît néanmoins une forte hausse chez les techniciens, cadres (38%) comme non cadres (43%).

"Slalom" démontre l'emprise dans le milieu du sport.

Plus de diversité grâce aux formations

La Fondation Culture & Diversité promeut l'accès aux arts et à la culture pour les jeunes issus de milieux modestes, au travers notamment de programmes « *Égalité des Chances* », qui préparent aux concours de plusieurs grandes Écoles de la Culture - dont La Fémis et l'ENS Louis-Lumière. Signe que le cinéma gagne en diversité, le bilan de la Fondation est dans l'ensemble très encourageant, comme le constate Côme Jean-Joseph, en charge de ces programmes. « *En quinze ans, le nombre de candidatures est en forte évolution, et nous avons un meilleur pourcentage de réussite* », constate le chargé de mission. À La Fémis, le taux de réussite au concours des jeunes ayant suivi le programme est de 16 %, contre 4,3 % au niveau national. « *Notre rôle est de les conforter dans ces choix-là, de leur montrer que c'est possible. Il faut désacraliser les grandes Écoles et leurs concours* », explique le responsable, même s'il estime qu'un « *plafond de verre* » reste encore très important quand on est originaire d'une zone rurale ou de banlieue. Pourtant, Côme Jean-Joseph note qu'avec la réforme du Bac, « *de plus en plus d'élèves choisissent les programmes cinéma et audiovisuel au lycée* ». Ce qui a un impact direct sur leurs choix d'études supérieures. En arpentant les établissements scolaires de quartiers populaires, Côme Jean-Joseph en fait le constat. Sur quinze ans, près de 7 500 lycéens ont pu bénéficier d'une rencontre avec un intervenant d'une grande école de la Culture. Une vraie réussite pour le chargé de mission de la Fondation Culture & Diversité, qui rappelle que « *le plus difficile, c'est l'accès à l'information* ». Souvent, les jeunes venant de milieux modestes n'entendent jamais parler de ces formations. Et lorsque c'est le cas, « *ils estiment que ce sont des études longues dans des écoles parisiennes* », donc pas pour eux. À l'idée d'études « *culturelles* », de nombreux lycéens et leurs parents prennent peur, comme le confie Côme Jean-Joseph. « *Ils se disent qu'il n'y a pas de débouchés* ». La fondation Culture & Diversité s'attache à prouver l'inverse. Et pour ça, elle met les moyens : outre une aide à la préparation des concours, elle propose un accompagnement financier, une aide au logement (en lien avec les CROUS), et un accompagnement culturel (en partenariat avec des musées et des institutions du secteur), avec dans l'idée de réduire le gap et les obstacles qui séparent un jeune venu d'un milieu modeste d'un autre. Au total, la fondation a versé plus de 320 000 € de bourses pour le secteur cinéma. Et une fois les concours réussis, la fondation continue de suivre ses étudiants, qui s'attachent parfois à filmer leur quotidien autrefois si peu représenté sur les grands écrans. Côme Jean-Joseph cite pour exemple Martin Jauvat, alumni de la fondation dont les courts-métrage font le tour des festivals. Dans ses films, il s'attache à montrer Chelles, la ville de banlieue parisienne qui l'a vu grandir, sous toutes ses coutures. Côme Jean-Joseph parle aussi de Ramata-Toulaye Sy, scénariste d'origine sénégalaise, passé par le programme « *Egalité des Chances* » de La Fémis, et depuis auteure des longs-métrages *Sibel* (2018) de Çagla Zencirci et Guillaume Giovanetti et *Notre-Dame-du-Nil* (2019) d'Atiq Rahimi. Son premier court-métrage en tant que réalisatrice, *Astel*, a été deux fois primé au dernier Festival de Clermont-Ferrand.

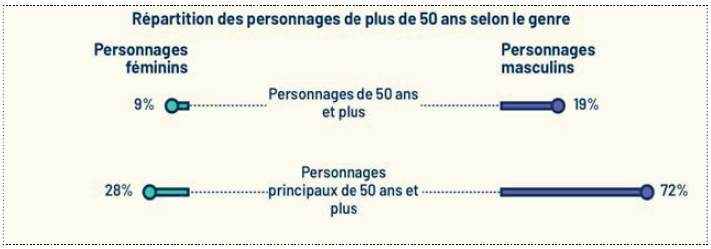

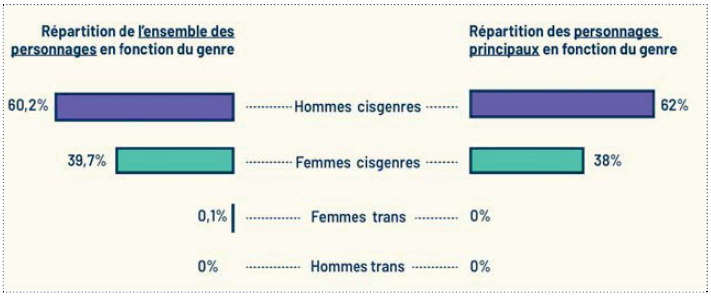

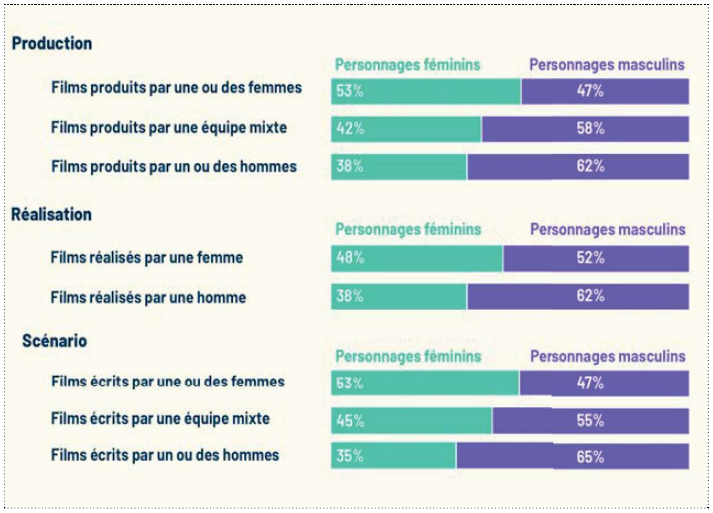

Dans ses interventions en lycée, Côme Jean-Joseph constate aussi que les jeunes de milieux populaires ne se reconnaissent pas toujours dans les films projetés en salles. *« En revanche, quand on évoque Netflix ou Amazon Prime, ça leur parle tout de suite »,* et ils se projettent.

La parité en Europe

En parallèle du Collectif 50-50, le Lab Femmes de Cinéma analyse depuis 2016 la place des femmes dans le secteur cinématographique en France et en Europe. Co-fondatrice de ce qu'elle présente comme un think tank, Fabienne Silvestre a vu les choses évoluer. *« À l'époque, le sujet n'était pas du tout sur la table. Quand on a dit qu'il fallait ne serait-ce que donner des prix à des femmes cinéastes, beaucoup étaient contre, même chez les féministes »* se souvient-elle. *« Et puis il y a eu la vague MeToo qui a permis de réconcilier les chapelles du féminisme et de proposer des actions concrètes »*. Action dont le Lab analyse les impacts concrets dans son étude annuelle. *« Nous sommes passés de 20,8% de femmes réalisatrices en Europe en 2016 à 23,5% en 2020. Il y a un progrès, mais il est très lent »*. Quant aux actions du Collectif 50-50 (et de leurs équivalent dans d'autres pays européens), que Le Lab salue, leurs résultats ne se font pas encore complétement sentir. *« Dans les écoles de cinéma en Europe, une personne sur deux est une femme. Dans le court-métrage, un film sur trois est réalisé par une femme. Pour le premier long, c'est un sur quatre. Puis un sur six pour le second. 29% des films documentaires européens sont réalisés par des femmes, 19% des fictions en prises de vues réelles et 16% des films d'animation. C'est simple : plus il y a de budget, moins il y a de femmes »,* analyse Fabienne Silvestre. La co-fondatrice du Lab – Femmes de Cinéma en est convaincue : il n'y a que par l'action concrète et contrainte que les choses peuvent évoluer. *« Au début, on pensait que c'était qu'une question de génération. Mais c'est plus profond que cela »*. Pour le prouver, Fabienne Silvestre prend un exemple : *« il y avait en 2016, proportionnellement, autant de femmes réalisatrices en Autriche qu'en Hongrie. Mais l'Autriche a pris d'importantes mesures coercitives ces dernières années, et est passé à 35% de femmes réalisatrices »*. Alors que la Hongrie, qui n'a mené aucune action concrète, stagne à 23%. Fabienne Silvestre constate tout de même qu'il y a un vrai mouvement global. *« Les pays qui ne prennent aucune mesure en faveur de la parité ou de la lutte contre le sexisme sont aujourd'hui minoritaires en Europe »*. Parmi les mesures les plus populaires : la lutte contre le harcèlement, avec des dispositifs similaires à ce que propose le CNC en France, des politiques d'encouragement (fiscales notamment) et, parfois, de quota. En Espagne par exemple, en 2022, 35% des aides attribués le seront pour des projets de films portés par des femmes. Une politique de discrimination positive qui n'est pas à l'ordre du jour en France, même si Fabienne Silvestre se félicite de plusieurs mesures françaises récentes qui pourront avoir des effets positifs : le bonus parité, les formations du CNC contre le harcèlement ou les comités de sélections plus paritaires. Mais la lutte pour l'égalité ne se limite pas à des mesures en faveur de la parité, comme le souligne Fabienne Silvestre. *« Sur une trentaine de pays européens ayant pris des mesures en faveur de la parité dans le cinéma, une quinzaine ont élargi leur dispositifs aux questions de diversité sexuelle, mais aussi d'âge »,* explique-t-elle, rappelant notamment la trop rare présence d'actrices de plus de cinquante ans dans les films. Pour la co-fondatrice du think tank, c'est un cercle vertueux : plus de femmes réalisatrices, cela induit plus d'histoires mettant en avant des femmes. *« Le lien est clairement fait entre le type de personne derrière la caméra et le type d'histoire qu'on raconte »,* explique-t-elle, rappelant que c'est aussi vrai pour les films et séries dont les auteurs sont issus de la diversité, *« même si on a plus de mal à le prouver, ne possédant pas, en France, de statistiques sur les personnes racisées »*. Pourtant, Fabienne Silvestre en est convaincue : il faut des role models, des personnes auxquelles on peut s'identifier. Sans aller jusqu'aux quotas, il faut sensibiliser à la question, selon elle, les sélectionneurs de films des grands festivals, et la nouvelle génération de cinéphiles. Cela passe aussi par l'éducation à l'image. *« Dans les catalogues des dispositifs scolaires. Sur 300 films montrés, seuls 10% sont réalisés par des femmes »,* constate-t-elle. A ceux qui disent qu'on en fait déjà beaucoup, Fabienne Silvestre répond que ce n'est pas assez. *« Beaucoup disent qu'ils sont lassés d'entendre parler de parité toute la journée. Mais tant qu'on sera aussi loin de l'égalité, cela ne suffira pas »*. Fabienne Silvestre sait l'importance des statistiques. *« En France, un quart des films sont réalisés par des femmes. L'égalité, c'est 50% »*.

Nicolas Colle et Pierre Charpilloz
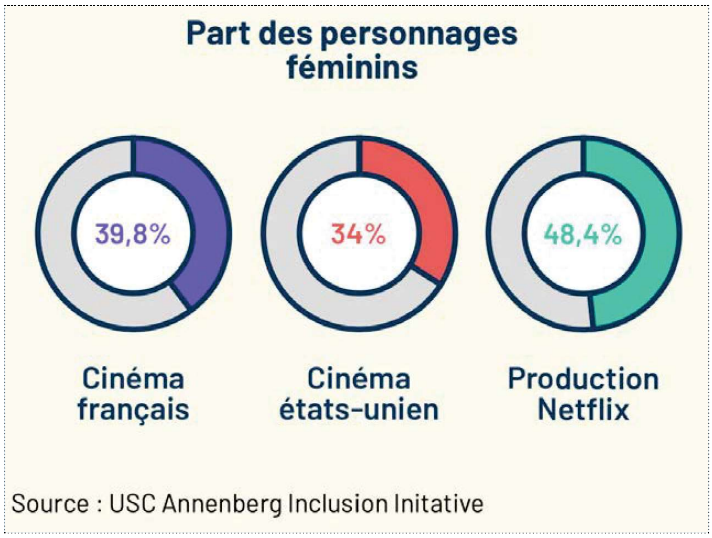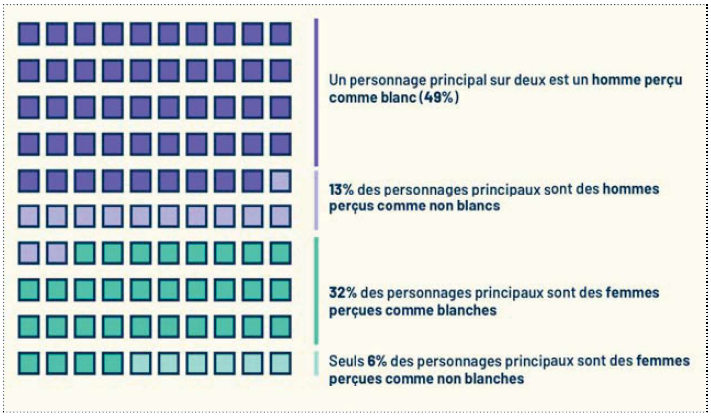
"Les Chatouilles" est une oeuvre fondatrice sur les victimes de violences sexuelles